

P R E F A C E.

qu'on n'a pû éviter, c'est, que de crainte de n' être pas assez entendu dans des choses peu communes & fort abstraites, on a quelquesfois eslayé de les tourner & de les prouver en plus d'une manière; ce qui pourra donner sujet à des personnes qui peut-être ne les entendront pas, de se plaindre de ma prolixité, mais non sans quelque espèce d'injustice; car tels qui donnent passe-droits à de gros *in folio* sur une ou deux questions, ou sur quelques bagatelles de Théologie, de Droit, ou de Philosophie, auroient bien de la peine s'il leur falloit renfermer en si peu de place la deduction fondamentale de tant de vérités sur toutes sortes de choses.

13. Lorsque je parle de prouver une chose demonstrativement, je n' entends point en exclure les preuves qui se tirent des divines Ecritures. Je les y fais au contraire entrevenir comme des témoignages infailibles de la vérité intérieure que Dieu écrit au dedans des cœurs d'une manière vive par la lumière de la Foy, & dans l'esprit d'une manière idéelle par la lumière naturelle de la droite Raison. Il est vray que je ne me suis pas fait une affaire de les citer à tas à tout bout de champ:

